

CACES R 489 RECYCLAGE - CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE



■ CONTEXTE & OBJECTIFS

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

- Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur conformément au Référentiel du CACES® R489.
- Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.



Durée

14 HEURES
2 JOUR(S)



Pré requis

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.
Posséder un CACES® « Chariots automoteurs » dont la validité expire, ou tout autre certificat équivalent.



Public concerné

Caristes

■ TYPE DE FORMATION :

Présentiel

■ PROGRAMME

I) FORMATION THEORIQUE

1) Réglementation :

Décret du 02/12/1998

Mesures spécifiques de sécurité applicables aux chariots de manutention automoteur à conducteur porté

Recommandations du comité central de coordination

2) La profession de cariste :

Les responsabilités

Les pénalités en matière d'accident du travail

3) Les classes et types de chariots :

Accessoires et équipements

Les symboles et conventions

4) Inspections et vérifications :

Notions mécaniques, hydrauliques et électriques

Les charges, l'équilibrage

Règles physiques de stabilité

Evaluation des charges

II) FORMATION PRATIQUE

1) Maîtrise d'un chariot élévateur en situation :

Prise en compte du terrain, et sécurité dans les déplacements

Manoeuvres sur zone de travail : en intérieur et extérieur

Manoeuvres sur chariots : électrique et thermique

2) Manipulation des charges :

Prise de charge au sol

Gerbage et Dégerbage sur pile

Mise et prise en paletier

III) PASSAGE TEST CACES®

Évaluations théoriques et pratiques

■ METHODOLOGIE UTILISEE

- Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperbord.
- Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

■ EVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R389 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

■ COMPETENCES VISEES

À la fin de la formation, les participants se seront appropriés les connaissances de base permettant de conduire en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté selon la recommandation CACES R489 de la CNAMTS.

■ ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

- Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.
- Testeur qualifié par un organisme certificateur.

La convocation et la convention vous seront envoyées
par notre partenaire



Possibilité de prise en charge par un organisme financeur.
La formation est éligible au CPF.

www.furmazione.com